**Journée d’information et ​de discussion sur la révision du PSOC**

**Montréal, le 12 avril 2018**

**​**

9h30 Présentation de la journée et mise en contexte

* Échéancier de la consultation du MSSS
* Le PSOC : un programme national géré régionalement
* Les typologies
* Questions et commentaires

12h Dîner

13h Les critères d’admissibilité au PSOC
et les 8 critères de l’ACA

* Conséquences possibles
* Questions et commentaires

15h Suites à donner

**Les regroupements régionaux en santé et services sociaux et leurs coordonnées**

Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)
**info@riocm.ca** 514-277-1118

Coalition pour le maintien dans la communauté a pour mission de promouvoir le maintien dans la communauté (COMACO) **coordination@comaco.qc.ca** 514 288-7122

Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI) **direction@cradi.com** 514-255-8111

DéPhy Montréal **direction@dephy-mtl.org**
514-255-4888, poste 1

Réseau d'action des femmes en santé et services sociaux (RAFSSS) **reseau@rafsss.org** 514-436-2047

Réseau Alternatif et Communautaire des ORganismes (RACOR) en santé mentale
**racor@racorsm.org** 514-847-0787

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) **alice.lepetit@rapsim.org** 514-879-1949

Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le SIDA (TOMS) **coordo@toms-mtl.org**

**Les critères de l’action communautaire autonome**

**Tel que décrits dans la Convention PSOC 2015-2018**

1. Avoir un statut d’organisme à but non lucratif;
2. Démontrer un enracinement dans la communauté;
3. Entretenir une vie associative et démocratique;
4. Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ainsi que ses approches et ses pratiques;
5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
6. Être dirigé par un conseil d’administration indépendant du réseau public.

De plus, en cohérence avec la politique gouvernementale, **l’Organisme est invité à tendre vers ces critères:**

1. Poursuivre une mission sociale propre à l’Organisme et qui favorise la transformation sociale;
2. Faire preuve des pratiques citoyennes et d’approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée.